

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 26 septembre 2022

\*\*\*\*\*

## COMPTE RENDU

Sous la présidence de Monsieur Gérard CALASSOU, le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 26 septembre 2022 à 20 h 30.

Date de la convocation du conseil municipal : 19.09.2022.

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID, M. ROUCH, Mme CAMPOURCY, M. DELMON, Mmes BOON, BROUSSE, MM. DELTORT, FAYEMENDY, Mme HALL.

Excusé : M. DARQUES-ROSE

Absent : M. LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Mme BOON lit le compte rendu de la réunion du 19 juillet 2022 ; le registre est signé.

### I - EMPRUNT AGENCE FRANCE LOCALE

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les investissements de l'exercice 2022, il est opportun de recourir un prêt relais 4 ans portant sur 60 000 € dans l'attente de la réception des subventions et du FCTVA.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes offres, après avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre établie par l'Agence France Locale, Société Anonyme à Conseil de surveillance et Directoire, dont le siège social est situé 112 Rue Garibaldi, 69006 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés Lyon sous le numéro 799 379 649, et après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser Monsieur CALASSOU, Maire, à signer le contrat de prêt avec l'Agence France Locale selon les caractéristiques suivantes :

#### **Article 1 : Prêt relais**

- Montant du contrat de prêt : 60 000 EUR (soixante mille euros)
- Date de déblocage des fonds : 20 octobre 2022
- Date de remboursement final : 20 octobre 2026
- Durée Totale : 4 ans
- Mode d'amortissement : in fine
- Fréquence : trimestrielle
- Taux Fixe : 2.62 %
- Base de calcul : Base exact / 360
- Commission d'engagement : Néant
- Frais de dossier : Néant
- Indemnité de remboursement par participation : Néant

## Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Monsieur CALASSOU, Maire, est autorisé à signer les contrats de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

## II - ADHESION AUX SERVICES NUMERIQUES DU CENTRE DE GESTION

Vu les articles L.2121-10 et L.2131-1, alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.112-8 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration,

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,

Vu l'arrêté du 27 juin 2007 portant application de l'article D. 1617-23 du code général des collectivités territoriales relatif à la dématérialisation des opérations en comptabilité publique,

Considérant :

- les obligations de **sécurité informatique**, en particulier pour protéger les données personnelles, mais aussi pour assurer la continuité du service public,
- les règles encadrant les **marchés publics** supérieurs à 40 000 € HT qui obligent les acheteurs publics à dématérialiser ces marchés publics sur un profil acheteur (plateforme) respectant des exigences minimales, en termes de publicité, de réception des offres, et d'échanges avec les entreprises,
- les possibilités de **télétransmission des actes** au contrôle de légalité de la Préfecture et les obligations de dématérialisation de la publicité des actes,
- les obligations de **dématérialisation de la chaîne comptable** et le développement de la facturation électronique,
- la nécessaire conformité des logiciels de gestion (**progiciels**) en fonction de l'évolution du cadre réglementaire (Chorus Pro, Prélèvement à la Source, Référentiel M57, Compte Financier Unique,...),
- les obligations du RGAA (référentiel général de l'amélioration de l'accessibilité) concernant **l'accessibilité des sites web**,
- les obligations liées à la Saisine par voie électronique (SVE),
- que la dématérialisation de la **convocation des élus** devient la norme.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des services numériques proposés par le Centre de Gestion dans le cadre de ses missions facultatives ; le but étant de permettre aux collectivités ou aux établissements publics de **bénéficier d'outils numériques et d'une assistance** en vue de :

- répondre aux obligations réglementaires rappelées ci-avant,
- maintenir une continuité des services,
- communiquer efficacement sur internet.

Monsieur le Maire rappelle :

pour pouvoir bénéficier de ces services numériques, une convention d'adhésion doit être signée entre la collectivité et le Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve les termes de la convention d'adhésion avec le Centre de Gestion,
- autorise Monsieur Gérard CALASSOU, Maire, à signer cette convention et à adhérer à toute prestation dans le cadre de cette convention afin de répondre au besoin de la collectivité
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la collectivité.

### III - PRIX DES CONCESSIONS DU COLUMBARIUM

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux d'installation d'un nouveau columbarium dans le bas du nouveau cimetière sont terminés.

Il convient donc de déterminer la durée des concessions et le prix des blocs.

Monsieur le Maire propose que la durée de la concession soit de 30 ans et propose les tarifs suivants :

- le bloc de 2 urnes : 700 €

- le bloc de 4 urnes : 1 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

### IV - DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

#### 1. BUDGET ENERGIES RENOUVELABLES

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 658 : charges sub.gest.cou.		5 000.00 €
Total D 65 : Aut.charg.gest.c		5 000.00 €
R 701 : Vente prod.finis int		5 000.00 €
Total R 70 ; ventes prod.fab		5 000.00 €

#### 2. BUDGET COMMUNAL

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 64168 : Autres		4 400.00 €
Total D 012 : charg. pers.		4 400.00 €
D 022 : Dép. imp.fonct.		5 000.00 €
Total D 022 : Dép.imp.fonct		5 000.00 €
D 2152-128 : Am.ab. école	6 000.00 €	
D 2152-84 : Aménag.village		2 000.00 €
D 2188-118 : Rest scolaire		1 000.00 €
Total D 21 : Immob. corpor	6 000.00 €	3 000.00 €
R 6419 : Remb.rémunér.pers		1 500.00 €
Total R 013 : Atténuat.charg.		1 500.00 €
R 10222 : FCTVA		7 000.00 €
R 10226 : Taxe d'aménag.		2 000.00 €
Total R 10 : Dot. Fonds. D R.		9 000.00 €
R 1323-84 : Aménag.village	12 000.00 €	
Total R 13 : Subv. invest	12 000.00 €	
R 70311 : concessions cimét		2 000.00 €
Total R 70 : prod. services		2 000.00 €
R 744 : FCTVA		900.00 €
R 74758 : Part. autres group		5 000.00 €
Total R 74 : Dot. Part.		5 900.00 €

## **V - VOIRIE**

Le programme élaboré en début d'année a été respecté. Ainsi, le chemin de Gary sur toute sa longueur et un tronçon sud de la route de l'Onde ont bénéficié d'une totale rénovation. Deux fauchages ont déjà été réalisés, le troisième sera opéré dans les prochains jours. Tous les axes de la commune ont fait l'objet d'un traitement préventif afin de diminuer les dégradations des chaussées.

Pendant six semaines, un étudiant stagiaire en bac professionnel sera détaché auprès de notre commune et participera ainsi au nettoyage des fossés et des haies.

## **VI - ECOLE – EXPOSE DE MME DAVID**

**1. TRAVAUX :** Les travaux de rénovations des sanitaires ont été terminés juste avant la rentrée et ont été appréciés par les élèves. Toutefois, certains petits problèmes persistent : le carrelage se tache facilement et il est difficile à nettoyer sans un appareil adapté. Des distributeurs automatiques de savon et d'essuie mains ont été installés en conformité avec les instructions sanitaires mais ils tombent souvent en panne. Ces matériels sont sous garantie mais en cas de soucis récurrents nous serons sans doute obligés de remettre les anciens qui donnaient toute satisfaction.

Le préau a lui aussi été rénové et repeint. Deux marelles ont été dessinées dans la cour.

### **2. RENTREE SCOLAIRE**

La rentrée s'est bien passée avec 73 élèves sur 3 classes à double niveau :

- classe de Benedicte MYLEY : 14 CE 1 et 9 CE 2
- classe de Carine PEREZ : 13 CE 2 et 11CM 1
- classe de Caroline RAMOS : 6 CM 1 et 21 CM 2.

Trois jours avant la rentrée, nous étions encore dans l'incertitude pour les après-midis de la classe de Carine PEREZ. Je rappelle que l'an dernier les enfants de cette classe ont été privés d'enseignement pendant 2 trimestres et que les bénévoles de l'aide aux devoirs ont dû assurer la garderie de 8 enfants sans solution de garde.

C'est pourquoi nous avons retrouvé avec grand plaisir Claire HAMMON pour l'après-midi dans cette classe.

### **3. CANTINE SCOLAIRE**

La grande majorité de nos enfants en bénéficient avec 3 services. Les petits font l'ouverture à 12 H, le dernier étant à 13 H 15 en alternance pour les deux autres classes (lundi, mardi pour les CE/CM1, jeudi et vendredi pour les CM) .

Certains parents trouvent que c'est tard pour les enfants mais hélas il n'est pas possible de réduire à deux services. En effet, le local de la cantine ne permet d'accueillir que 48 personnes adultes compris.

### **4. AIDE AUX DEVOIRS : DUREE DE 45 MINUTES**

Elle aura lieu le lundi et le jeudi en 2 groupes d'une dizaine d'enfants, à 16 H 45 puis à 17 H 30.

19 enfants sont actuellement inscrits 7 CM 2, 4 CM 1, 5 CE 2 et 3 CE 1.

Une dizaine de bénévoles se relaieront par équipe de 4 ou 5, certains enfants ayant besoin d'un soutien individuel.

## VII - URBANISME - P.L.U.I – EXPOSE DE M. ROTTIER

La phase d'écriture du règlement est en cours après discussions. Mi-octobre aura lieu la phase de présentation aux organismes publics associés au PLUI. Toutefois, dans le cas où une commune refuserait de valider, le dossier devra être réexaminé !

Un vif débat autour du photovoltaïque anime le sujet. Les projets d'ombrières à 5m de hauteur dans les champs pour en permettre l'exploitation ne font pas l'unanimité. Une enquête publique sera diligentée courant 1er trimestre 2023 pour recueillir les doléances de la population afin d'apporter des modifications éventuelles par la Communauté de Communes.

L'approbation définitive du PLUI après avis des services de l'état est prévue courant deuxième semestre 2023.

## VIII - QUESTIONS DIVERSES

**1. ADRESSAGE :** Il manque encore quelques plaques à poser. Il est très important de faire son changement d'adresse !

**2. COURRIER DE MONSIEUR LAFON :** Monsieur le Maire lit la lettre de Monsieur Daniel LAFON en hommage à Monsieur Jean MARANNE décédé récemment. Très impliqué dans l'histoire de la commune, ce monsieur a été à l'origine de la restauration des remparts, du zonage archéologique et de la création de la vitrine municipale.

**3. DEPARTS EN RETRAITE :**

- Nicole BLANCO, notre cantinière, part à la retraite en janvier prochain après 28 ans au service de nos écoliers à préparer des repas équilibrés avec des produits locaux achetés à l'épicerie multiservices du village.

Après un appel à candidature, nous avons reçu une demi-douzaine de réponses. Nous rencontrons les personnes au profil le plus adapté mais il s'agit d'un emploi à 75 % qui peut ne pas convenir à tous les postulants.

- en avril 2023, Claire ETCHEBER part à la retraite et nous devons chercher une remplaçante pour un temps partiel de garderie et ménage.

**4. ACHAT DU TERRAIN PRES DU GYMNASSE :** La famille DAYMARD refuse de le vendre au prix de 15 000 euros fixé par les domaines. Face à cette situation la question qui se pose est soit de continuer à louer ce terrain et à l'entretenir pour 1 000 euros par an ou de ne pas renouveler le bail.

**5. RENOVATION DU GYMNASSE :** la DETR accordée pour le gymnase n'est utilisable que jusqu'en mars 2023. La rencontre avec l'architecte qui avait travaillé sur le projet nous a permis d'envisager plusieurs tranches de travaux possibles pour limiter les coûts et ne pas perdre la DETR.

\* rénover la salle : isolation, électricité et chauffage indispensables dans la situation actuelle

\* petite extension devant la salle.

Le Département nous accompagnera si nous présentons un projet avant juin 2023.

**6. RENOVATION DU CLOCHER DE L'EGLISE :** Il s'agit de réparer la toiture, changer le plancher et l'escalier en bois. Pour se faire, nous devons pouvoir bénéficier de l'aide de l'état (enveloppe spécifique dédiée au patrimoine).

**7. SECURISATION DES ABORDS DE L'ECOLE :** Une rencontre est prévue le 12 octobre avec un géomètre de Gourdon, une personne du bureau d'étude et un représentant du Département pour régler quelques problèmes : évacuation des eaux pluviales avec le plateau traversant, choix des revêtements, remise en état de la voirie avant et après l'école.

**8. LOCAL VACANT :** Le local du kinésithérapeute est libre et a été proposé à la location.

**9. DEMISSION D'UN CONSEILLER :** Monsieur Laurent DELMONT, qui gérait la location des salles et du prêt du matériel communal (tables et bancs), a donné sa démission du conseil municipal.

**10. INTERVENTION DE Mme BOON :** il faudrait débroussailler l'entrée du village, les bambous arrivent sur la route.

**11. RAPPEL :** le 23 octobre se déroulera la traditionnelle course de caisses à savon organisée par le Comité des Fêtes.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.



A collection of handwritten signatures in blue ink, arranged in a loose grid. The signatures are stylized and vary in complexity. One signature in the middle row is clearly legible as 'Boon'. Another signature in the bottom row is clearly legible as 'M. Campion'. There are approximately 10-12 signatures in total, some appearing to be initials or very stylized names.